



PROTCOLE SANITAIRE DU LYCÉE FRANÇAIS MONTAIGNE – N'DJAMENA - TCHAD

Version basée sur le protocole sanitaire MEN du 26 08 2020

PREALABLE

- Les **gestes barrières** devront être appliqués *en permanence, partout et par tout le monde*. L'ensemble du personnel y veillera.
- Le **lavage des mains à l'eau et au savon** sera réalisé à minima à l'arrivée dans l'école, avant de rentrer en classe, notamment après les récréations, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, en fin de matinée avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.



- Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves. **Cette formation, adaptée à l'âge des élèves pris en charge sera réalisée lors de la pré- rentrée.** L'infirmière apporte son appui à cette action de formation.
- Les parents sont **informés clairement** (*réunions du 7 au 14 septembre 2020 – Protocole sanitaire mis en ligne sur le site*)
 - des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
 - de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
 - de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
 - de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
 - des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
 - de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
 - des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière est apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.
- L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.
- Une entreprise extérieure sera chargée du nettoyage et de la désinfection des locaux de l'établissement, qui seront réalisés à la fin de chaque journée de cours.
 - L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C.
- Conformément à la réglementation tchadienne, il est exigé pour tout élève et personnel de l'établissement de retour de l'étranger de présenter un certificat de fin de mise sous quarantaine délivré par le Ministère de la Santé publique tchadien ainsi que le test Covid – effectué au 7^e jour de cette quarantaine pour toute personne âgée de plus de 12 ans.

Ecole Primaire

> Le port du masque

Pour les personnels, le port du masque sera obligatoire durant toute la matinée de cours.

Pour les élèves en dessous de 11 ans (maternelle et élémentaire), le port du masque est proscrit

> Avant l'arrivée à l'école

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS- Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement².

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires s'effectue sous le contrôle du Directeur. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Si la température ou/et symptômes sont constatés **durant la matinée de cours**, l'élève (ou le personnel) et sa fratrie seront immédiatement isolés dans une salle dédiée et pris en charge par l'infirmière de l'établissement, qui contactera la famille pour évacuation dans les plus brefs délais, ainsi que le médecin du CMS.

> Accueil

Deux entrées sont prévues pour l'accueil des élèves :

- Le portail de la maternelle pour les élèves de PS -MS et GS. Les parents sont autorisés à entrer dans l'école (Masque et spray désinfectant par le gardien)
- Le portail de l'élémentaire pour les classes de CP à CM 2. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école et doivent rester à la grille.

La plage d'accueil sera élargie (20 minutes avant la classe). Une régulation des entrées pourra être mise en place dans le cas d'une affluence massive.

L'entrée se fera avec accord du gardien qui gèrera les flux aux lavabos. Parcours d'accueil (*Le savon ainsi que l'ouverture des robinets seront gérés par les assistantes de maternelle ou les surveillants*)
Le séchage se fera en laissant sécher ses mains à l'air libre.

En cas de pluie, l'accueil sera accéléré et les récréations seront échelonnées et réalisées selon des modalités spécifiques qui seront transmises par le directeur (en classe, sous les lieux couverts de l'école).

> Les sanitaires

Dans les WC, le savon ainsi que l'ouverture des robinets seront gérés par les assistantes de maternelle pour le cycle 1. Pour l'élémentaire, un travail sera fait en classe pour remonter les « bonnes pratiques ». Les élèves devront se laver les mains avant et après le passage aux WC.

Le nombre d'élèves présents sera limité afin de respecter la distanciation physique. Les urinoirs utilisés seront distants d'au moins 1 mètre.

➤ Accueil dans les classes

Un dispositif de lavage des mains (Pulvérisation d'une solution hydroalcoolique) sera installé à l'entrée de chaque salle de classe. L'enseignant sera le garant de la pulvérisation à tous les moments nécessaires. (à l'arrivée dans l'école ou l'établissement / avant chaque récréation / après être allé aux toilettes /avant de rentrer chez soi)

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, foyer...), la **distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible** ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

➤ Les récréations

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Collège et Lycée

➤ Le port du masque

L'ensemble des personnels portera un masque, qu'il soit ou non au contact des élèves ou d'autres personnels, et ce, durant toute sa présence au sein des espaces communs de l'établissement.

Chaque élève devra se munir d'un masque dès son entrée dans l'établissement, qu'il devra porter durant toute sa présence et avoir un masque de rechange à disposition. Aucun élève sans masque ne sera autorisé à accéder au lycée.

Les parents s'engagent à veiller au port d'un masque propre et de l'existence du masque de rechange avant le départ à l'école.

Un lot d'au moins 5 masques lavables /réutilisables a été demandé dans la liste de fournitures scolaires pour l'usage d'un masque par demi-journée.

➤ Avant l'arrivée au Lycée

La température des élèves et des personnels sera prise chaque matin avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus) ils ne doivent pas s'y rendre et doivent avertir la Vie scolaire (élèves) à l'adresse suivante viescol_lfmndj@yahoo.com ou via Pronote et la Direction (personnels) de leur absence.

Si la température ou/et symptômes sont constatés durant la présence dans l'établissement, l'élève et sa fratrie seront immédiatement isolés dans une salle dédiée et pris en charge par l'infirmière, qui contactera la famille pour évacuation dans les plus brefs délais, ainsi que le médecin du CMS. Le personnel sera immédiatement invité à quitter l'établissement.

➤ Accueil

Pour des raisons sécuritaires, les élèves sont accueillis au grand portail latéral toujours entre 7h et 7h30.

Après aspersion des mains d'une solution désinfectante par des assistants d'éducation AED et la fouille des cartables :

Les élèves s'acheminent vers le terrain sportif pour stationnement.

A la première sonnerie les élèves se rangeront et les enseignants les retrouveront et les accompagneront en salle.

En cas de pluie, l'accueil se fera directement en salles avec un flux géré par la Vie Scolaire et la Direction.

> **Les sanitaires**

Les élèves et les personnels devront se laver les mains avant et après le passage aux WC. Les toilettes les robinets, et les poignées de portes seront nettoyés toutes les 30 min.

Le nombre d'élèves présents sera limité afin de respecter la distanciation physique.

> **Accueil dans les classes**

L'aspersion des mains sera effectuée par l'enseignant à chaque entrée et sortie de la salle. Du gel hydroalcoolique sera aussi mis à disposition des salles pour nettoyage des mains des usagers à chaque heure de cours.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, foyer...), **la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible** ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

> **Les récréations**

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Adapté au protocole sanitaire du 9 juin 2020

Validé par l'Ambassade de France et le CMS

Validé par votes au Conseil d'Ecole

Validé par votes au Conseil du Second Degré

Validé par votes au Conseil d'Etablissement

Précisé du protocole sanitaire le 24 novembre 2020

N'Djamena le 9 décembre 2020


Gilles Roussey
Premier Conseiller

